

Ouverture des inscriptions en ligne pour le transport scolaire DOM'Ecole

Vienne Condrieu Agglomération souhaite favoriser l'accessibilité de ses services aux usagers. Aussi, propose-t-elle, dès la rentrée 2018, la possibilité de s'inscrire au transport scolaire en ligne. Plus rapide et plus pratique, cela dispense de remplir un dossier d'inscription papier. Les inscriptions sont ouvertes du 7 juin au 13 juillet 2018.

Dans le cadre de ses compétences, Vienne Condrieu Agglomération est l'autorité organisatrice de la mobilité sur les 17 communes de la rive gauche de son territoire et Saint-Romain-en-Gal.

À compter du 1^{er} septembre 2018, l'Agglo se substitue au SYTRAL étendant ainsi sa compétence sur les 11 communes restantes de la rive droite de son territoire et sur la commune de Meyssiez.

Pour circuler sur les lignes gérées par Vienne Condrieu Agglomération, l'élève doit disposer d'un titre de transport valide :

- DOM'Ecole, s'il répond aux conditions d'éligibilité pour bénéficier du transport gratuit (voir plus bas)
- JUMPI annuel ou mensuel, le cas échéant (voir plus bas)

Comment s'inscrire au transport scolaire DOM'Ecole ?

• Si vous disposez d'un accès à Internet

Plus simple et plus pratique, **l'inscription en ligne ouvre le 7 juin**. Elle vous dispense de remplir un dossier d'inscription papier. Fin des inscriptions le 13 juillet.



Rendez-vous sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr et cliquez à droite sur , dans la rubrique accès directs. Laissez-vous guider et complétez rapidement le formulaire.

• Si vous ne disposez pas d'un accès internet

Vous pouvez vous inscrire via un dossier papier à retirer à l'accueil de Vienne Condrieu Agglomération à partir du 11 juin. Celui-ci devra être retourné par voie postale avant le 5 juillet 2018, dûment complété par vos soins et accompagné des justificatifs demandés, à : Vienne Condrieu Agglomération / Direction des Transports / Bâtiment Antarès – Espace Saint-Germain / 30 avenue Général Leclerc / BP 263 / 38217 Vienne Cedex

Quelles sont les conditions d'éligibilité au transport scolaire gratuit DOM'École ?

L'élève doit :

- être âgé de plus de 3 ans au moment de l'inscription
- être scolarisé de la maternelle à la terminale
- être domicilié* dans une commune de Vienne Condrieu Agglomération et scolarisé dans un établissement scolaire de Vienne Condrieu Agglomération OU dans un établissement scolaire de Rive-de-Gier, de Givors ou de Mornant

* le domicile pris en compte est celui des parents ou du représentant légal de l'élève

- résider à plus de 5 km de son établissement scolaire pour les communes de Vienne et Pont-Évêque ;
- résider à plus de 3 km de son établissement scolaire : pour les 28 autres communes.

Le titre de transport DOM'Ecole est valable pour 1 aller / retour par jour scolaire, de son domicile à son établissement scolaire.

L'inscription au transport scolaire gratuit DOM'Ecole doit être renouvelée chaque année.

Que faire si mon enfant ne répond pas aux conditions d'éligibilité à la gratuité des transports scolaires ?

- Vous devrez vous rendre à la Maison de la mobilité pour vous procurer un abonnement annuel JUMPI à 91,80 € (ou mensuel à 10,20 €). Il vous permettra un accès illimité sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération.

Les lignes de transport à vocation scolaire principalement restent accessibles au grand public, dans la limite des places disponibles et moyennant l'achat d'un titre de transport du réseau de transport L'va.

- Les titres de transport du réseau L'va sont vendus à la maison de la mobilité et chez les dépositaires du réseau (<https://www.lvabus.com/>)

Pour information, les étudiants et apprentis de moins de 26 ans peuvent profiter de l'abonnement mensuel T-Libr (réseau TER + réseau urbain TCL + réseau urbain L'va) au tarif de 91,80 €.

Plus d'informations : Direction Transports - 04 74 78 78 89 / www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > Rubrique Déplacements